



Prévenir la violence conjugale en milieu de travail, une responsabilité partagée

Josianne Brouillard et Daisy Gauthier
Conseillères SST



A S S T S A S

Association paritaire pour
la santé et la sécurité du travail
du secteur affaires sociales

Votre association sectorielle paritaire

L'ASSTSAS se consacre exclusivement à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.



Créée en 1979 en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (SST), l'ASSTSAS est un organisme sans but lucratif.

Son financement provient de la cotisation perçue auprès de tous les employeurs du secteur de la santé et des services sociaux par la CNESST.

C'est pourquoi la plupart de ses produits et services sont gratuits pour sa clientèle ou disponibles à un prix compétitif !

Services conseils et accompagnement

ASSTSAS

Pour la
prévention
des accidents
du travail et
des maladies
professionnelles

SERVICES

CONSEIL ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Accompagnement personnalisé et gratuit,
du diagnostic d'un problème à l'implantation
de solutions adaptées à votre milieu de travail

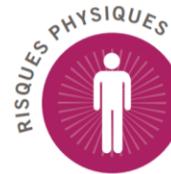
FORMATIONS

Plus de 40 formations disponibles sur une
base régionale, sur demande dans votre milieu
de travail ou, encore, par webinaire

INFORMATIONS

Publications originales et variées, site Internet
bien rempli, revues *OP* et *Sans pépins*, Centre
de référence et de documentation

CHAMPS D'EXPERTISE



Plan de rencontre

- Violence conjugale en milieux de travail
- Démarche de prévention
- Situations particulières
- Ressources





Milieux de travail alliés contre la violence conjugale





La violence conjugale dans les milieux de travail

Pourquoi intégrer la violence conjugale à la SST ?



- **Elle ne s'arrête pas** au seuil de la maison
- **Elle a une incidence** sur le milieu de travail
- **Nous avons tous droit** à un milieu de travail sécuritaire
- **Nous avons tous un rôle** à jouer pour mieux prévenir !

Manifestations au travail

Harcèlement

téléphone
courriels
textos

Intrusion

sur les lieux
de travail de la
victime

Communication

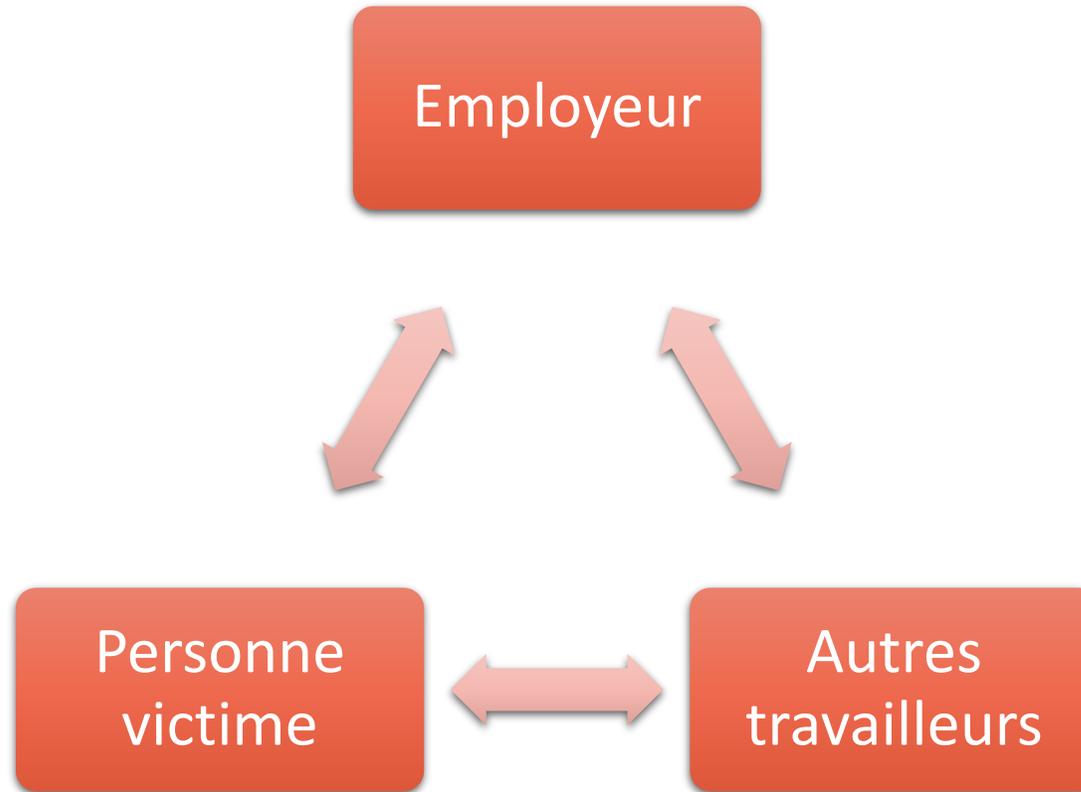
auprès
des collègues
ou de l'employeur

Être suivi

sur son lieu
de travail
ou à proximité

Source :Wathen, C. N., MacGregor, J. C. D., & MacQuarrie, B. J. (2015). The Impact of Domestic Violence in the Workplace : Results From a Pan-Canadian Survey. *Journal of Occupational and Environmental Medicine*, 57(7), e65-71. <https://doi.org/10.1097/JOM.0000000000000499>

Conséquences



Obligations de l'employeur

- **Loi sur la santé et la sécurité du travail – Art. 51.16**
- « *Sur les lieux de travail, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection de la travailleuse ou du travailleur exposé à une situation de violence physique ou psychologique, dont une situation de **violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel.***
- (...) dans le cas d'une situation de **violence conjugale ou familiale**, l'employeur est tenu de prendre les mesures **lorsqu'il sait ou devrait raisonnablement** savoir que le travailleur est exposé à cette violence ».

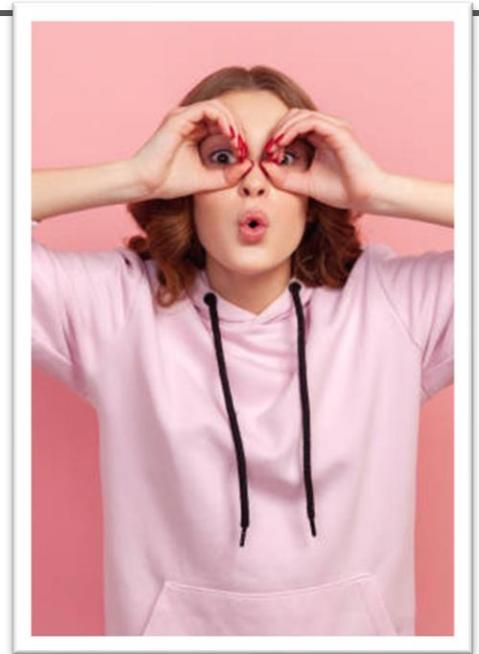




Démarche de prévention

Les signaux à surveiller

- Signes physiques
- Changements significatifs dans le comportement
- Heures supplémentaires effectuées
- Isolement du reste de l'équipe
- Interruptions anormales au travail
- Problème soudain d'assiduité



Comment prévenir ?

1

Identifier le risque
dans son milieu
de travail

Composition du personnel



Facilité d'accès aux lieux



Établissement isolé



Travailleur seul

Comment prévenir ?

2

Mettre en place
des moyens
de prévention

Sécuriser les lieux



Établir une politique



Former le personnel



Désigner une personne ressource



Offrir des références
sur des organismes spécialisés

Exemple



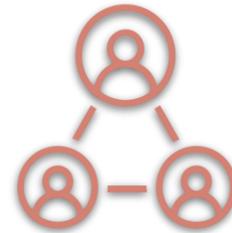
- **Politique en matière de violence conjugale**
 - Définition de la violence conjugale
 - Droits et responsabilités de chacun
 - Actions prévues de sensibilisation et de formation
 - Engagement de l'employeur à sécuriser le milieu de travail
 - Procédure en cas de signalement
 - Engagement de soutien non discriminatoire

Modèle de politique : <http://www.violenceconjugaleautravail.com/trousse-daccompagnement/8--modele-de-politique-de-travail-en-matiere-de-violence-conjugale>

Former et sensibiliser le personnel



Formation



Personne-ressource



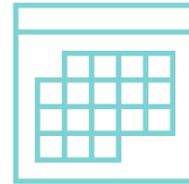
Activités de sensibilisation



Documents à afficher

Engagement de soutien non discriminatoire

- Exemples de mesures d'accommodement pour les victimes



Congés

Flexibilité



Exemption
de mesures
disciplinaires

Droit à la vie privée et confidentialité



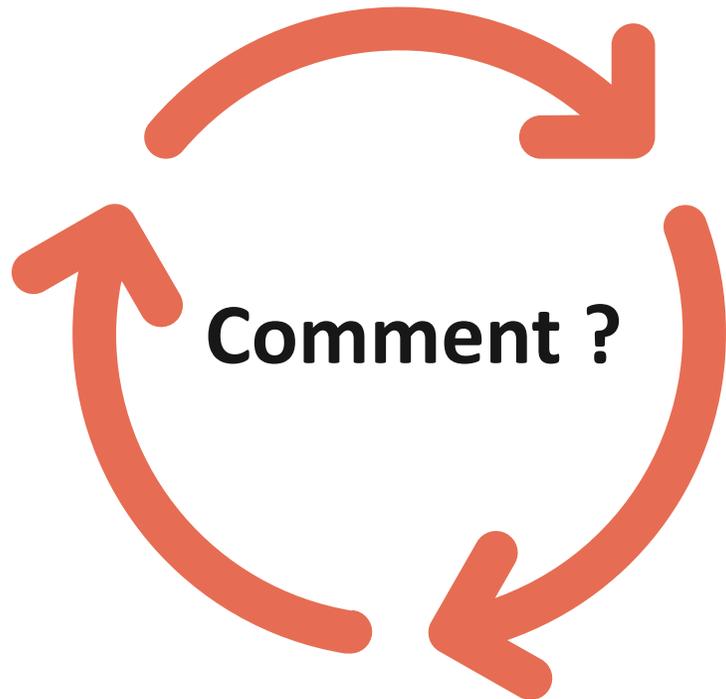
- **Une intervention doit être effectuée de manière confidentielle**
 - En obtenant l'accord de la victime et en respectant son droit à la vie privée
 - En respectant son choix, son rythme
 - En l'encourageant à déposer une plainte par elle-même ou à se référer à des ressources

Briser la confidentialité, seulement si....

1. La vie d'une personne est en danger
2. Il y a un risque de blessure grave pour la victime ou pour une autre personne



Pérennité de la démarche



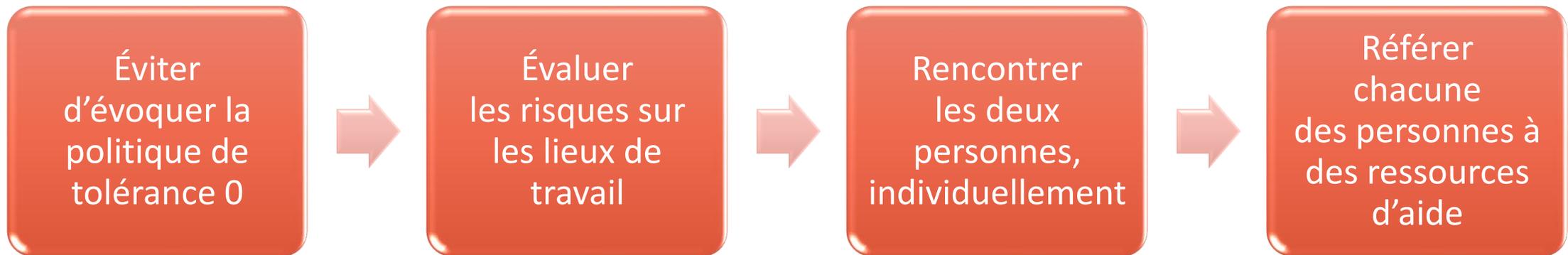
- Former dès l'embauche
- Faire des rappels aux travailleurs
- Inclure les mesures de prévention dans le programme de prévention
- S'assurer que les mesures en place sont respectées par le biais de l'inspection périodique
- Vérifier les systèmes d'alarme et le bon fonctionnement des portes



Situations particulières

Et si l'agresseur est aussi un employé

Les actions suivantes peuvent être entreprises :



VIOLENCE
AU FOYER
APPEL
À L'AIDE



1. Paume vers l'objectif et pouce replié.



2. Pouce caché dans la main.

Et si le travailleur est en télétravail

- Maintenir le lien
- Établir un mot-clé
- Poser des questions fermées

Ressources

Aide aux victimes

- SOS Violence conjugale
- Le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC)
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
- Alliance des maisons d'hébergement de deuxième étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
- Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

Source :
<https://nucleiconseils.com/blogue/violence-conjugale-mode-emploi-employeur>

ORGANISMES QUI OFFRENT DE LA FORMATION

- Milieus de travail alliés contre la violence conjugale

Aide aux agresseurs

- À cœur d'homme

L'ASSTSAS peut vous accompagner

- Conférence complète sur la violence conjugale :
<http://asstsas.qc.ca/obligations-en-prevention-du-harcelement-psychologique-et-de-la-violence-conjugale-en-milieu-de>
- Un conseiller peut vous accompagner à identifier et analyser vos risques
- Modèle de politique à venir



Merci !

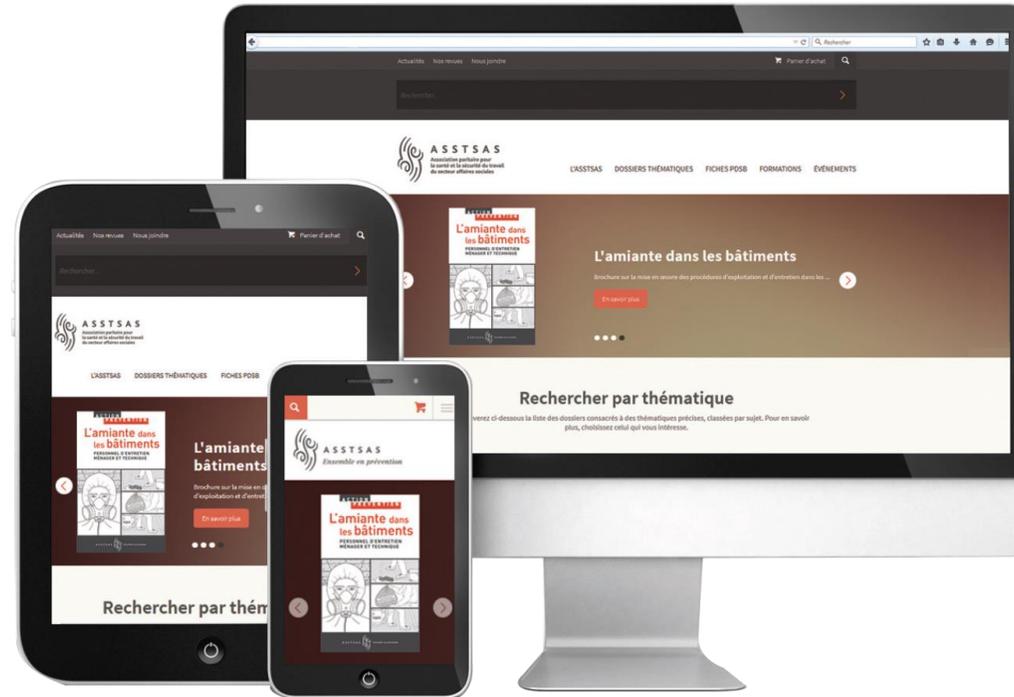
Références

- CNESST - Modernisation de la loi
- CNESST - Le harcèlement au travail
- CNESST- Obligations de l'employeur en matière de harcèlement
- CNESST - Violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel
- Capsules et formation – Milieux de travail alliés contre la violence conjugale
- Le Regroupement – Maisons pour femmes victimes de violence conjugale
- La trousse d'accompagnement – La violence conjugale dans mon milieu de travail
- INSPQ – Statistiques Violence conjugale
- Nucléi Conseil - Violence conjugale : mode d'emploi et réflexions pour l'employeur
- CRHA- VIOLENCE CONJUGALE ET MILIEU DE TRAVAIL : UN MAUVAIS MÉNAGE

Médiagraphie

- STOP VIOLENCE (2019, 31 mai) istockphoto. <https://www.istockphoto.com/fr/search/more-like-this/1152735488?assettype=image&mediatype=&phrase=stop%20violence>
- Échelle de la justice (2022, 24 mai) istockphoto. <https://www.istockphoto.com/fr/vectorel/%C3%A9chelle-de-la-justice-marteau-du-juge-livre-de-droit-concept-de-jugement-de-la-gm1398941526-452935120?phrase=loi%20livre%20anim%C3%A9>
- Verticale de fille étonnée (2021, 17 mai) istockphoto. <https://www.istockphoto.com/fr/photo/verticale-de-fille-%C3%A9tonn%C3%A9e-dadolescence-avec-le-cheveu-boucl%C3%A9-dans-le-sweat-%C3%A0-gm1317852650-405167091?phrase=signaux%20%C3%A0%20observer>
- Composez le 911 (2016, 26 octobre). Istockphoto. <https://www.istockphoto.com/fr/vectorel/composez-le-911-appel-durgence-smartphone-tenant-la-main-bouton-dappel-tactile-gm615714140-106871255>
- Photothèque powerpoint

Pour obtenir nos services



Visitez notre site
asstsas.qc.ca

Communiquez avec votre
conseiller attitré
[asstsas.qc.ca/
asstsas/notre-equipe.html](http://asstsas.qc.ca/asstsas/notre-equipe.html)

Adressez-nous une
demande paritaire
info@asstsas.qc.ca

Josianne Brouillard, conseillère SST

jbrouillard@asstsas.qc.ca

Daisy Gauthier, conseillère SST

dgauthier@asstsas.qc.ca

Montréal

7400, boul. des Galeries-d'Anjou
Bureau 600
Montréal, H1M 3M2
Tél. : 514 253-6871
ou 1 800 361-4528

Québec

1265, boul. Charest Ouest
Bureau 1040
Québec, G1N 2C9
Tél. : 418 523-7780
ou 1 800 361-4528

En ligne

asstsas.qc.ca